



COMPTE RENDU

réunion du Conseil municipal

du 22 juin 2022

Etaient présents : Mesdames Angot, Bianchin, Brugière, Gabory, Legeas, Messieurs Alizon, Morlat, Terrasse, Triquet

Absent excusé :

Absent : M. Mothu

Secrétaire de séance : M. Frédéric Morlat

Le conseil municipal débute à 20h00.

Le prochain conseil aura comme secrétaire de séance Mme Aurélie GABORY

Monsieur le maire rappelle le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.

Le conseil adopte le procès-verbal.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

**ORDRE DU JOUR**

***1. Création d'un poste d'adjoint d'animation à mi-temps et mise à jour du tableau des effectifs***

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Compte tenu de la nécessité de renforcer les effectifs du service périscolaire il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à mi-temps.

Il est proposé :

1. La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, soit. 17,5 /35ème) pour les services périscolaires à compter du 1er septembre 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience

Affiché le 29 juin 2022

professionnelle confirmée dans le secteur de la petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois, comme suit :

Filières/grade	Cat.	Nombre d'agents TC		Nombre d'agents TNC	
		pourvu	non pourvu	pourvu	non pourvu
<b>Filière administrative</b>					
Rédacteur	B				
.Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	B	1			
Adjoint adm. ppal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1			
Adjoint adm. ppal de 2 <sup>ème</sup> cl	C		1		
Adjoint administratif	C				
<b>Filière technique</b>					
.Adjoint tech. Ppal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1			
Adjoint tech. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl	C				
Adjoint technique	C	1			
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation	C	1		1	

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants

Monsieur le maire propose :

- De créer un poste d'adjoint d'animation à temps non temps
- De modifier le tableau des effectifs comme proposé
- D'inscrire au chapitre 012 les crédits nécessaires

Remarques : Certains élus se posent la question de la pérennité du poste et de l'avenir du personnel en cas de modification de l'organisation de la semaine scolaire.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

## **2. Appel à projet : Autorisation de dépôt de dossier pour une subvention**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, Orléans Métropole a lancé un appel à projets communaux : « Pour le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine des communes membres d'Orléans Métropole ».

Orléans Métropole a souhaité poursuivre cette démarche et apporter cette année encore son appui financier aux communes qui engagent des projets d'investissement contribuant au développement de l'activité agricole sur leur territoire.

Dans ce cadre, la commune de Combleux envisage de déposer un dossier pour l'acquisition de terrains agricoles situés au lieu-dit Les Closeaux. L'objectif de la commune étant de pérenniser l'agriculture dans ce secteur.

La commune envisage d'obtenir la maîtrise foncière de ces terrains pour favoriser et pérenniser l'installation d'un maraicher. Cette installation contribuera à l'approvisionnement en légumes locaux de la restauration municipale et permettra par la mise en place d'un point de vente, aux habitants de trouver des légumes de qualité et de saison. Afin de soutenir l'activité maraîchère, un forage sera réalisé.

Affiché le 29 juin 2022

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt du dossier d'inscription pour l'appel à projet pour le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine auprès d'Orléans Métropole.

Monsieur le maire propose :

- D'autoriser le dépôt du dossier d'inscription et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

### **3. Implantation d'un maraîcher : Convention avec la chambre d'agriculture du Loiret**

Afin de finaliser l'installation d'un maraîcher sur la commune, la chambre d'agriculture du Loiret est sollicitée pour accompagner cette démarche. Son intervention consistera dans un premier temps à :

- Définir pleinement les attentes politiques de la commune
- Formaliser un projet communal partagé
- Rencontrer les propriétaires afin de faciliter les acquisitions

Monsieur le maire propose :

- D'autoriser la signature de la convention qui sera passée avec la Chambre d'agriculture du Loiret ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

### **4. Acquisition de deux parcelles à l'Euro symbolique**

Les parcelles A-902 et A 952 du plan cadastral de la commune sont actuellement propriété de la société HBI et le groupe Coutant Finances qui proposent leur mise en vente à l'Euro symbolique.

Considérant :

- l'intérêt lié à la position géographique de ces parcelles,
- le projet d'aménagement, actuellement en cours d'élaboration, pour le site Sainte Marie
- la proximité de ces parcelles avec le site Sainte Marie, notamment quant à la voirie de desserte qui serait commune,

La commune souhaite acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

Monsieur le maire propose :

- De confirmer sa volonté d'acquisition des parcelles A 902 et A 952
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et d'engager les dépenses liées à celle-ci.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Affiché le 29 juin 2022

### **5. Gestion de l'eau potable et de l'assainissement : compétences et devenir 2023**

Actuellement, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est gérée pour la commune de Combleux par Orléans métropole dans le cadre d'une DSP (délégation de service public).

Afin d'harmoniser les services rendus dans la métropole ainsi que les prix, Orléans métropole souhaite recueillir l'avis sur les compétences et le devenir de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Elle demande donc aux communes de se prononcer sur le type de gestion souhaité

Monsieur le maire propose :

- De maintenir la gestion sous la forme de DSP.

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Questions diverses :

Informations complémentaires :

Prochaines dates :

- Prochains conseils municipaux :
  - Mardi 19 juillet 2022

Clôture du conseil : 21h07